



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021

arsc  Terre-Sainte

Table des matières



Préambule

Mot du président	3
------------------	---

1 Gouvernance

1.1 L'Assemblée générale des actionnaires	5
1.2 Le Conseil d'administration	6
1.3 La Société Arsco SA	9

2 Exercice 2021

2.1 Faits marquants	10
2.2 Travaux effectués	10
2.2.1 Collège de « Terre-Sainte » aux Rojalets	10
2.2.2 Collège « Necker » au Chaucey	13
2.3 Les grands projets	13
2.3.1 Piscine-patinoire	13
2.3.2 Transformation de l'ancienne salle d'économie familiale	14
2.3.3 Besoins en locaux scolaires et parascolaires	15
2.3.3.1 Projet d'infrastructures sportives	15

2.3.3.2 Projection d'évolution du site de Necker	16
2.3.3.3 Projection d'évolution du site des Rojalets	16
2.4 Manifestations, utilisation des locaux	17
2.4.1 Théâtre	17
2.4.2 Location des locaux et salles de sport	19
2.5 Système de contrôle interne	20
2.6 Gestion du patrimoine	20
2.7 Gestion des énergies	21
2.8 Ressources humaines	22
2.9 Communications	22

3 Perspectives 2022

3.1 Organisationnelles	23
3.2 Travaux et études	24
3.2.1 Collège de « Terre-Sainte » aux Rojalets	24
3.2.2 Collège « Necker » au Chaucey	25

4 Conclusions

Préambule

Mot du président

L'année 2021 est une année de transition sur les plans sanitaire et politique avec un « avant » et un « après ».

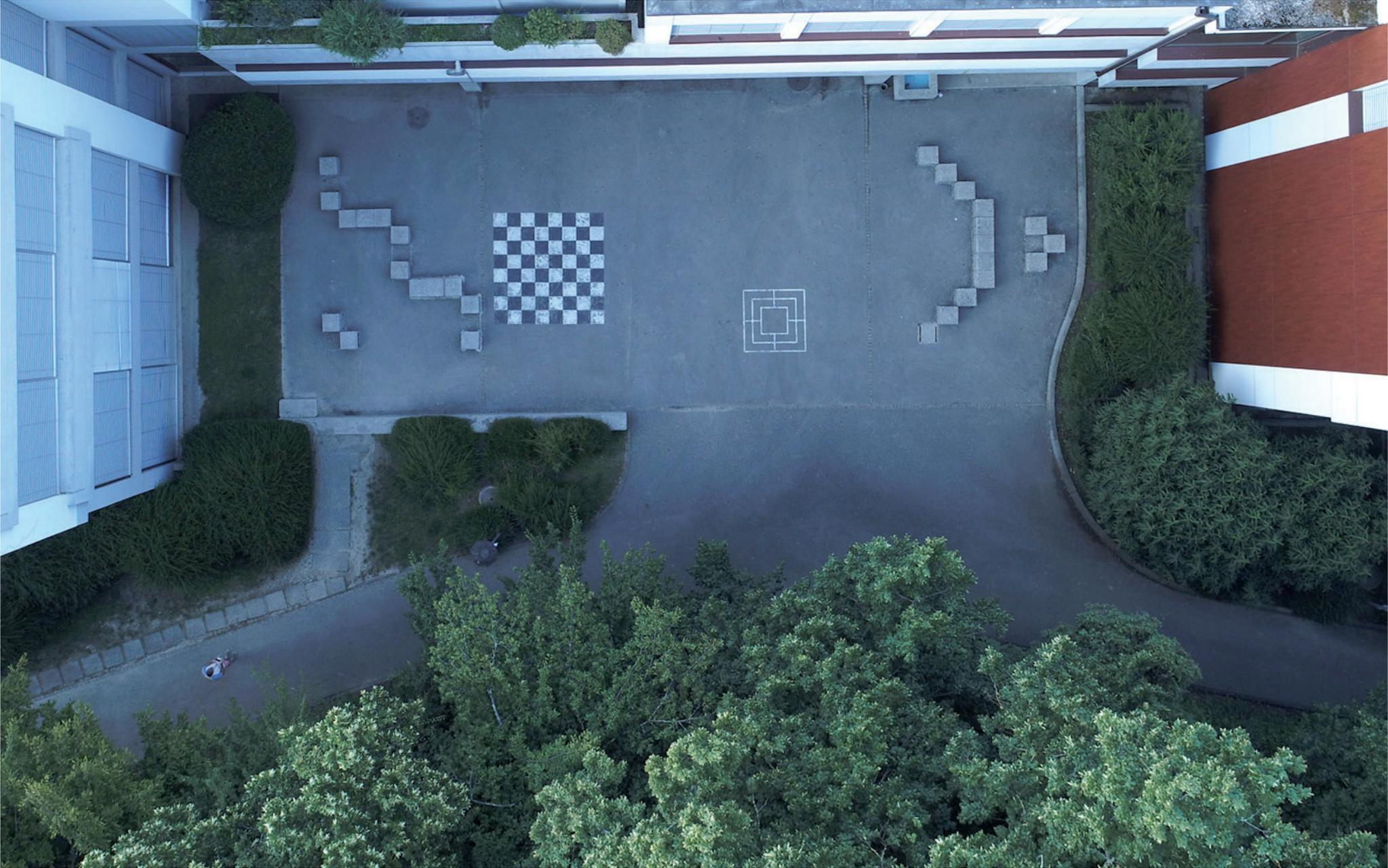
Transition sur le plan sanitaire en rapport avec l'évolution de la pandémie de coronavirus à laquelle nous avons dû nous adapter et vivre « avec » comme on le dit. Nos collaborateurs ont toujours répondu fidèlement à l'appel et ceci malgré les risques qu'engendraient leurs activités au contact d'enfants avec potentiellement des risques contagieux de ce virus. Le but étant de continuer à entretenir nos bâtiments afin que l'enseignement scolaire puisse être dispensé dans les meilleures conditions à nos enfants et ceci malgré cette situation particulière.

Concernant les travaux importants; l'année 2021 a été marquée par la transformation de l'ancienne salle d'économie familiale dite désormais éducation nutritionnelle (EDN) qui se situe dans le Collège Necker-Bâtiment D sur le site du Chaucey. La transformation de ce lieu en salles de conférence et de réunion est devenue nécessaire pour le développement de l'organisation des établissements scolaires. Ces salles sont également très utilisées par les diverses institutions politiques de Terre-Sainte en soirée. Cette même année a vu, enfin, la délivrance du permis de construire du complexe Piscine - Patinoire aux Rojalets après plus de 7 ans de

procédures juridiques. Ce permis de construire rentrant en force, nous pouvons commencer sa réalisation, en principe au printemps 2022. Ce projet important, fédérateur, apportera des moments heureux et conviviaux à toute la population de notre région de Terre-Sainte.

L'année 2021 est aussi une transition politique entre deux législatures avec l'arrivée de nouveaux collègues au sein des différents Conseils communaux et Municipalités. Par corrélation, ce changement a eu lieu également au sein du Conseil d'administration d'Arsco SA. Plus de la moitié du Conseil d'administration est désormais représentée par de nouveaux membres. Cela génère une nouvelle dynamique constructive fort appréciée.

Comme indiqué dans le rapport d'activités de l'année 2020, à la demande de l'ASCOT (Association scolaire de Terre-Sainte) de l'époque et aujourd'hui de l'APEJ (Association pour l'enfance et la Jeunesse de Terre-Sainte), un plan directeur pour la réalisation des bâtiments et d'équipements sportifs scolaires à l'horizon 2040 a été établi et discuté au sein de l'APEJ et d'Arsco SA. Il est évident que ce plan directeur est une projection sur l'avenir. Je tiens à rappeler qu'Arsco SA ne décide pas de la politique scolaire, ce n'est pas cette société qui détermine les besoins et la nécessité de bâtiments et d'équipements scolaires. Ces décisions appartiennent entièrement à l'APEJ.



Collège Necker

1

Gouvernance

1.1 L'Assemblée générale des actionnaires

La convention des actionnaires relative à la société immobilière Arsco SA (version finale du 17 février 2014) précise la répartition des communes actionnaires conformément au tableau ci-dessous.

Actionnaires – répartition des actions
Législature 2016-2021

Communes actionnaires	Actions	Montant Capital-Actions
Bogis-Bossey	51	5'100
Chavannes-de-Bogis	64	6'400
Chavannes-des-Bois	45	4'500
Commugny	157	15'700
Coppet	174	17'400
Crans-près Céligny	118	11'800
Founex	194	19'400
Mies	109	10'900
Tannay	88	8'800
Total	1'000	100'000

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires s'est tenue en date du 30 avril 2021. Suite à la mise en place de la nouvelle législature et pour entériner la nomination des membres du Conseil d'administration d'Arsco SA, une assemblée générale extraordinaire s'est également tenue le 7 septembre 2021.



1.2 Le Conseil d'administration

L'année 2021 a naturellement été une année de changement de législature avec un renouvellement de près de 50% des membres du Conseil d'administration

Composition du Conseil d'administration
du 1^{er} janvier au 30 juin 2021 - Législature 2016-2021

Communes actionnaires	Nom	Prénom
Bogis-Bossey	Breda	Véronique
Chavannes-de-Bogis	Tendon	John
Chavannes-des-Bois	Beaud	Roland, Vice-président
Commugny	Decré	Odile
Coppet	Wildi Sugrañes	Françoise
Coppet	Trotti	Jean-Claude, Président
Crans	Gay	Marie-Noëlle
Founex	Kunz-Harris	Lucie
Mies	Emery	Stéphanie
Tannay	Pulver Piccot	Ninon

Sous cette fin de législature, le Conseil d'administration s'est réuni à six reprises pour des séances plénières et une fois pour l'assemblée générale ordinaire. Les commissions spécifiques internes du Conseil d'administration quant à elles, se réunissent sur demande en fonction de l'évolution des dossiers.

En tant que représentant des actionnaires, M. Jean-Claude Trotti, Président du Conseil d'administration, remercie les membres sortant, Mesdames Véronique Breda, Odile Decré et Marie-Noëlle Gay ainsi que Monsieur Roland Beaud pour leur engagement et leur collaboration tout au long de la ou des législatures qu'ils ont effectuées au sein du Conseil d'administration.



Composition du Conseil d'administration
du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2021 - Législature 2021-2026

Communes actionnaires	Nom	Prénom
Bogis-Bossey	Meyer	Marc
Chavannes-de-Bogis	Tendon	John
Chavannes-des-Bois	Green	Vanessa, Vice-présidente
Commugny	Wohlschlag	Xavier
Coppet	Keller	François
Coppet	Trotti	Jean-Claude, Président
Crans	Pini	Johana
Founex	Kunz-Harris	Lucie
Mies	Emery	Stéphanie
Tannay	Pulver Piccot	Ninon

En tant que représentant des actionnaires, M. Jean-Claude Trotti, président du Conseil d'administration, félicite les nouveaux membres pour leur élection et se réjouit de leur contribution au sein du Conseil d'administration, des Commissions, des Comités de pilotages et/ou des groupes de travail.

Sous l'égide de cette nouvelle législature, le Conseil d'administration s'est réuni à six reprises pour des séances plénières et une fois pour l'assemblée générale extraordinaire. Les Commissions spécifiques internes du Conseil d'administration quant à elles, se réunissent sur demande en fonction de l'évolution des dossiers.



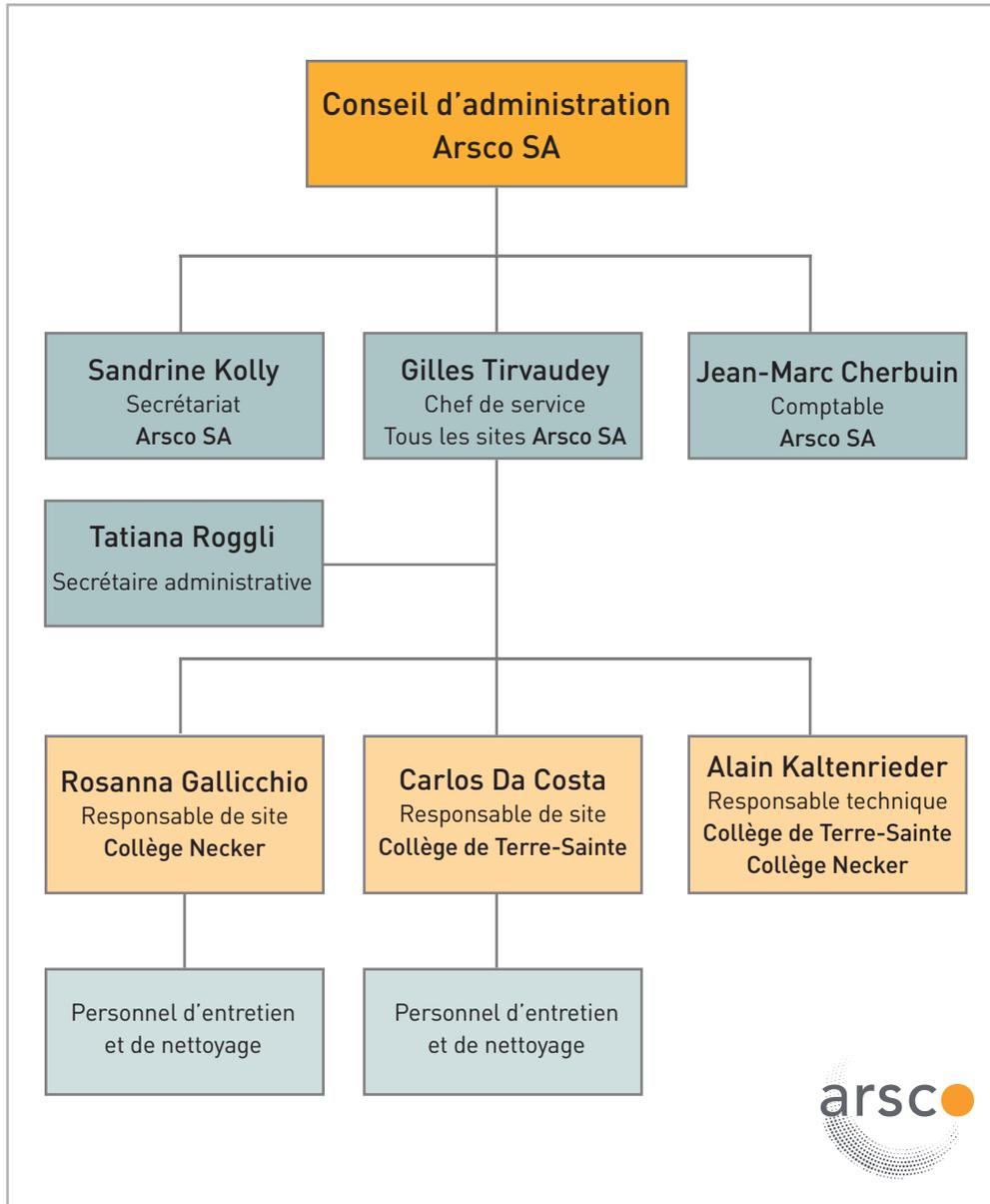
Composition des commissions, CoPils et Groupes de travail du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2021
Législature 2021-2026

Commissions / Groupes	Nom	Prénom	Commune
Commission « Finances et SCI »	Tendon	John, Président	Chavannes-de-Bogis
	Green	Vanessa	Chavannes-de-Bogis
	Trotti	Jean-Claude	Coppet
Commission « Bâtiments et infrastructures »	Trotti	Jean-Claude, Président	Coppet
	Keller	François	Coppet
	Pini	Johanna	Crans
Commission « Ressources Humaines »	Trotti	Jean-Claude, Président	Coppet
	Pulver Piccot	Ninon	Tannay
	Wohlschlag	Xavier	Commugny
Commission « Mobilité »	Keller	François, Président	Coppet
	Kunz-Harris	Lucie	Founex
	Pini	Johanna	Crans
Commission « Communication »	Trotti	Jean-Claude, Président	Coppet
	Emery	Stéphanie	Mies
	Meyer	Marc	Bogis-Bossey
Commission Pilotage « Piscine-Patinoire »	Emery	Stéphanie, Présidente	Mies
	Kunz-Harris	Lucie	Founex
	Meyer	Marc	Bogis-Bossey
	Trotti	Jean-Claude	Coppet
Commission Pilotage « Salle de gymnastique au Chaucey »	Trotti	Jean-Claude, Président	Coppet
	Keller	François	Coppet
	Pini	Johanna	Crans



1.3 La Société Arsc SA

Organigramme de fonctionnement



2

Exercice 2021

10

2.1 Faits marquants

Comme pour l'année dernière, la crise sanitaire liée au COVID-19 a été très présente durant 2021. En fonction de l'évolution des exigences sanitaires, il a fallu adapter et actualiser les concepts de nettoyage et les concepts de protections d'utilisation des installations sportives et d'utilisation du théâtre.

Le fait marquant le plus important, attendu de longue date, a été l'obtention du permis de construire de la Piscine-Patinoire. Après de nombreuses années de procédures juridiques, Arsc SA a eu finalement gain de cause pour porter à bien ce projet fédérateur de Terre-Sainte.

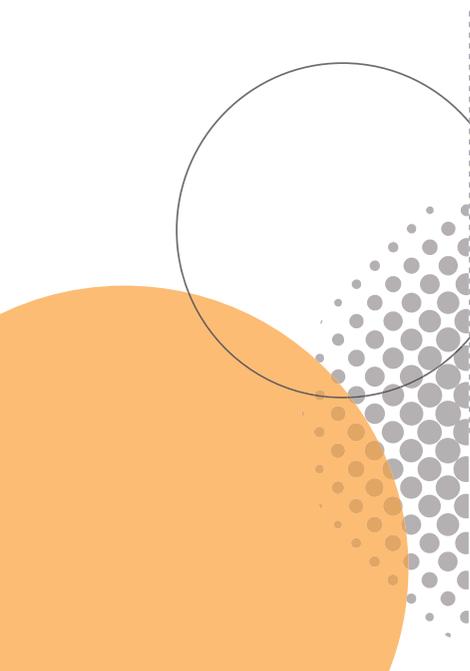
2.2 Travaux effectués

Comme chaque année, une part importante des interventions concerne l'entretien courant des bâtiments. Cela couvre le nettoyage des locaux et des extérieurs, mais aussi les dépannages, les diverses réparations, la maintenance des installations et équipements techniques ainsi que le renouvellement d'équipements. Des travaux périodiques dans les locaux, tels que peintures ou traitement des sols, permettent un rafraîchissement régulier. Outre ces interventions, des projets plus conséquents ont été entrepris durant l'année 2021. Ils sont mentionnés ci-après.

2.2.1 Collège de «Terre-Sainte» aux Rojalets

Gradateurs du théâtre : Les gradateurs sont des installations de réglage de puissance et de commande d'éclairage scénique. Situées dans les coulisses du théâtre, l'assainissement de ces installations relativement complexes a débuté fin 2020. Durant la période d'interruption des représentations théâtrales liée aux mesures sanitaires, nous avons pu faire installer une nouvelle armoire de distribution électrique et remplacer d'anciens gradateurs qui étaient pour la plupart encore d'origine. Cela permet actuellement, le raccordement de 120 points d'alimentation d'éclairage.





Nettoyage des façades: Les façades du bâtiment présentent des salissures importantes. A l'exception du théâtre réalisé il y a deux ans, un nettoyage en eau à haute pression de l'ensemble du bâtiment est planifié sur deux ans. Durant les vacances de Pâques, la première partie comprenant le côté administratif et les bâtiments des classes a été nettoyée par une entreprise spécialisée. En parallèle, nos équipes ont pu effectuer un nettoyage à haute pression d'une grande partie des infrastructures extérieures en béton brut.

Maintenance lourde des ascenseurs: Les prescriptions techniques imposent le remplacement des conduites hydrauliques tous les dix ans. Ce travail a été effectué sur les deux ascenseurs du bâtiment des classes situés pour le premier, dans la partie administrative et pour le second, du côté des salles de gymnastique.

Maintenance lourde des portes d'entrée: Les portes d'entrées principales des bâtiments des classes sont fortement sollicitées tant par le nombre de passages des élèves que par leur manipulation. Ainsi sept portes ont fait l'objet d'une révision importante avec le remplacement partiel de certaines parties d'hublot.

Maintenance lourde d'ouvrants motorisés: L'atrium central est équipé d'ouvrants motorisés permettant l'aération naturelle des couloirs. Les

contrôles et entretiens de base sont effectués par notre personnel. Courant 2021, nous avons procédé à une maintenance plus approfondie de démontage et remplacement de la motorisation et des tringleries de commande avec un réglage des ouvrants.

Maintenance lourde du tunnel de lavage: Le tunnel de lavage de la cuisine du restaurant est également fortement sollicité. Malgré l'entretien journalier et la maintenance annuelle, certaines pièces d'usure sur le dispositif d'entraînement ou sur le dispositif de lavage ont été remplacées. Cette mesure permet de prolonger la durée de vie de cet équipement installé en 2008.

Reprise des pavés de la cour extérieure: Durant l'été 2020 une première remise à niveau des pavés a été entreprise. La seconde étape permettant de parer aux dénivellations conséquentes ou au descellement de pavés le long du bâtiment a été réalisée durant les vacances estivales 2021.

Assainissement des installations électriques: Les bâtiments des écoles sont soumis tous les cinq ans à un contrôle périodique des installations électriques. Le dernier contrôle a mis en évidence des défauts qu'il convient de remettre en conformité. Prévu sur une période de maximum trois ans, une première étape a permis d'assainir l'intégralité de l'éclairage des couloirs situés dans l'atrium.

Transformation de la salle de projection : Du fait de l'augmentation de l'effectif des élèves associée aux orientations et niveaux, la direction de l'école nous a informés courant avril 2021 d'un besoin supplémentaire pour la rentrée scolaire 2021/2022 d'une salle de classe et d'une salle de dégagement. Pour la salle de dégagement l'option d'adapter une des deux salles de séminaire a été choisie. La salle de projection faiblement fréquentée semblait la plus à même de permettre la réalisation d'une salle de classe. Après réalisation des devis pour les différents travaux et fourniture d'équipement, le Conseil d'administration a donné son accord pour la réalisation des travaux sous réserve que le budget lié aux travaux des bâtiments soit respecté. Les travaux ont été effectués en interne durant les vacances de Pâques pour les démontages et durant les vacances estivales pour le solde des travaux.

Adaptation des «boîtes aux lettres» des professeurs : L'augmentation du nombre de classes depuis ces dernières années implique également l'augmentation du nombre de professeurs. Pour la rentrée scolaire 2021/2022 le nombre de casiers à courrier des professeurs, situés à l'entrée de la salle des maîtres, était donc insuffisant. Des travaux de serrurerie ont permis de créer vingt casiers supplémentaires.

Réfection sols de classes : Le sol des classes a subi de nombreuses contraintes par les chaises et les déplacements conséquents des élèves. Bien que régulièrement entretenu, le sol d'origine présente des décollements importants. Le fabricant ne produisant plus ce type de lamelle, le remplacement complet pour les salles fortement dégradées s'est avéré la solution la plus rationnelle. Ainsi, l'assainissement du sol dans les classes C11 et C12 a été entrepris durant les vacances estivales.



2.2.2 Collège «Necker» au Chaucey

Travaux de réfection dans les vestiaires de la salle de gymnastique : Certaines douches et conduites sanitaires alimentant les vestiaires de la salle de gymnastiques étaient à remplacer. Les travaux prévus sur les vacances de Pâques ont dû être prolongés pour des interventions complémentaires liées aux défauts constatés sur certaines conduites d'eau et pour des problèmes d'étanchéité de grilles d'écoulement des eaux usées.

Assainissement ascenseur du bâtiment C : Après plus de quarante ans de service, cet ascenseur arrivait en fin de vie. Son assainissement a été réalisé sur une période de cinq semaines durant les vacances estivales. Une planification minutieuse de ces travaux, en prenant en compte les incertitudes des délais de livraison des matériaux, a permis de réaliser l'assainissement en conciliant les besoins de cet ascenseur pour les grands nettoyages ainsi que pour l'enclassement avant la rentrée scolaire.

2.3 Les grands projets

2.3.1 Piscine-patinoire

Après 7 années de procédures juridiques nous avons enfin reçu, le 2 mars 2021, un jugement favorable de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP) et dans la foulée le permis de construire définitif. Les recourants ne sont, fort heureusement, pas allés jusqu'au Tribunal Fédéral.

Le comité de pilotage a donc remis l'ouvrage sur le métier avec deux nouveaux membres dès le 1^{er} juillet 2021. L'automne a été consacré principalement à l'étude des diverses optimisations possibles, de la prise en compte de nouvelles normes, notamment en ce qui concerne l'électricité et la sécurité, ainsi qu'à la recherche d'un financement. Nous avons également repris contact avec les mandataires (architectes et ingénieurs) qui sont prêts à se replonger dans ce grand projet, ainsi qu'avec les entreprises auxquelles nous avons déjà adjugés des travaux, qui, elles aussi, sont toujours partantes. Tous les feux étant au vert, le début du chantier est prévu pour le printemps 2022.



2.3.2 Transformation de l'ancienne salle d'économie familiale

L'éducation nutritionnelle (anciennement économie familiale) est inscrite au programme des élèves de la 9^{ème} à la 11^{ème} année. L'agrandissement pour la création de nouvelles salles de classes sur le site des Rojalets a été une opportunité pour transférer la classe d'économie familiale et ainsi supprimer le déplacement des élèves d'un site à l'autre. Plusieurs variantes ont été analysées pour «réaffecter» l'ensemble de cette surface. Le choix s'est porté sur la création de deux salles de conférence. Une grande permettant d'accueillir jusqu'à 60 personnes et une

petite de maximum 10 places. Les installations de cet étage étant encore d'origine, les travaux ont englobé l'assainissement des installations sanitaires et le désamiantage des zones identifiées lors du diagnostic avant travaux. Lors du démontage, l'objectif de revalorisation des matériaux et équipements a été recherché. Ainsi, une partie des fours et plans de cuissons ont été revendus. Le four, le lave-vaisselle et une partie du mobilier du poste maître ont été réutilisés pour le local conciergerie. Les panneaux de bois du mobilier sont désormais utilisés comme panneaux d'affichage extérieurs pour les cours d'arts visuels. Les luminaires de la



Salle de conférence

salle d'économie familiale ont été reposés dans les couloirs et dans la petite salle de conférence. Une partie importante du démontage du mobilier a été réalisée en interne sous l'œil avisé de Rosanna Gallicchio pour la récupération d'équipements similaires présents sur le site.

Mise à disposition des utilisateurs dès le 1^{er} septembre 2021, la grande salle de conférence a été utilisée à 20 reprises en dehors des horaires scolaires, à 15 occasions par les associations intercommunales (ASCOT, AJET ou APEJ) ou par Arsco SA et à 5 occasions par la Direction des écoles primaires. Durant les horaires scolaires, la grande salle de conférence a été utilisée par la direction des écoles primaires à 19 reprises.

2.3.3 Besoins en infrastructures scolaires et parascolaires :

Du fait des perspectives issues du rapport Microgis, a propos de l'évolution démographique en Terre-Sainte et établi sous, mandat de l'ASCOT et de l'AJET, ces dernières ont demandé à Arsco SA de collaborer pour établir une projection des infrastructures scolaires à mettre en place à moyen et long terme. Le Conseil d'administration a ciblé les priorités sur trois axes principaux et temporels.

Le premier axe, à court terme, concerne les besoins en infrastructures sportives. Le second, à moyen terme, concerne la projection d'évolution du site de Necker. Enfin le dernier axe sur

le long terme, sur une projection d'évolution des besoins sur le site des Rojalets.

2.3.3.1 Projets d'infrastructures sportives

Comme mentionné l'année dernière, on constate depuis plusieurs années une augmentation régulière des effectifs scolaires. Pour y répondre, il y a eu plusieurs projets d'agrandissement (6 classes avec l'extension du bâtiment A à Necker, 3 classes et une salle de dégagement avec l'extension du restaurant et la surélévation du bâtiment D à Necker, 6 classes avec l'extension du Collège de Terre-Sainte). Les infrastructures sportives dont les dernières ont été réalisées en 1991 sont désormais saturées aussi bien sur le site de Necker que sur le site des Rojalets.

2.3.4 Projet «Salles de gymnastique» à Necker

Pour répondre aux besoins déjà avérés de locaux sportifs sur le site de Necker, Arsco SA a présenté à l'ASCOT la réalisation sur le site du Chaucey, d'une salle de sport temporaire. Celle-ci étant une solution transitoire d'une durée de maximum 5 ans. Dans ce laps de temps la construction et la mise en service d'une salle de gymnastique double (type VD4) permettrait de couvrir les besoins à long terme. La solution transitoire n'a pas été retenue par le CODIR de l'ASCOT qui a par ailleurs demandé à Arsco SA de faire au plus vite pour l'étude de réalisation définitive de la salle de gymnastique double VD4.



2.3.3.1 Projet « plateau sportif » aux Rojalets

Les besoins en infrastructures sportives concernent, non seulement les salles de gymnastique, mais aussi les installations extérieures. Partiellement équipé en 1991 lors de la construction, il manque essentiellement un air tout temps de 28x45 mètres doté de deux terrains de basketball et d'un terrain de handball. Les installations existantes, pistes de course, air de saut en longueur et air de lancer du poids sont à assainir. Différents projets d'aménagement ont été analysés par Arsc SA. Suite à des phases d'optimisation et de rationalisation, le projet final, intégrant des variantes de réalisation des sols, a été présenté en fin d'année 2021 au CODIR de l'APEJ pour une prise de décision quant à la réalisation.

2.3.3.2 Projection d'évolution du site de Necker

L'étude Microgis réalisée par l'ASCOT relève à moyen terme un besoin en infrastructures scolaires et parascolaires dans le Pôle Centre de Terre-Sainte (Coppet-Commugny). Le site de

Necker semble le plus approprié à recevoir ces infrastructures complémentaires composées de classes, d'infrastructures pour les UAPE et de locaux permettant la restauration des élèves présents sur site.

2.3.3.3 Projection d'évolution du site des Rojalets

Mandaté par l'ASCOT et l'AJET, Arsc SA a recueilli les besoins à moyen et long terme des deux associations intercommunales. Sans figer de projet, l'analyse résultante de ces besoins mène à des réflexions sur la faisabilité de développement de la parcelle 1378, adjacente au Collège des Rojalets et appartenant à Arsc SA. Ce dossier, présenté lors d'une séance commune aux CODIR de l'ASCOT, de l'AJET et également en présence de la Municipalité de Coppet, a démontré qu'une procédure de déclassement paraissait pertinente. Les démarches et procédures d'urbanisme allant dans ce sens seront entreprises par et sous la responsabilité de la Municipalité de Coppet.



Le théâtre

2.4 Manifestations, utilisation des locaux

2.4.1 Théâtre

Pour 2021, le Théâtre de Terre-Sainte a été réservé en vue de pouvoir accueillir 185 manifestations tous types confondus. Cela comprend notamment :

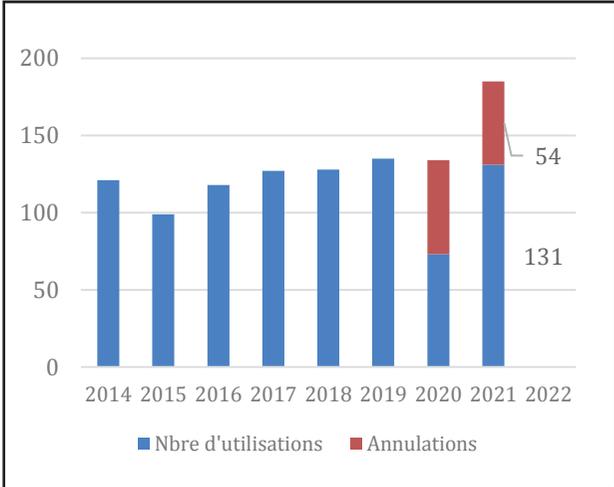
- Les préparations aux spectacles de l'Association du Théâtre de Terre-Sainte (ATTS),
- Les représentations de l'ATTS,
- Les préparations et représentations des spectacles scolaires primaires et secondaires,
- Les animations pour les écoles primaires et secondaires,
- Les conférences des maîtres et journées pédagogiques,
- Les informations aux parents d'élèves des écoles primaires et secondaires,
- Les préparations aux spectacles de Sociétés (Geneva English Drama Society, Coppéra),
- Les séances intercommunales,
- Divers séminaires.



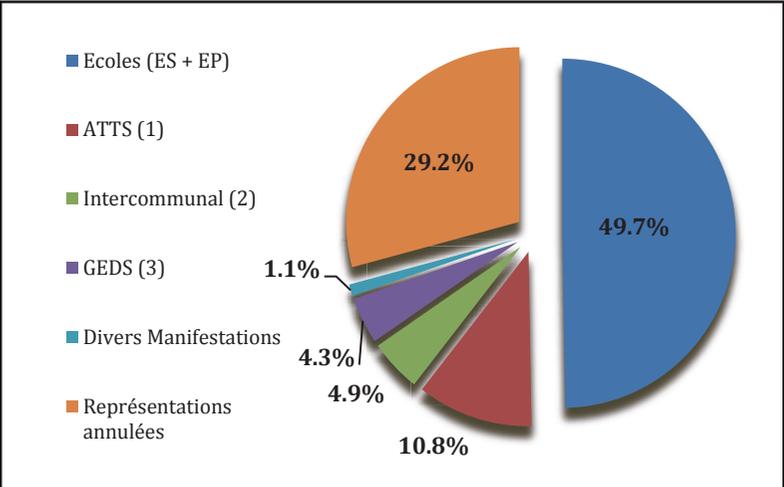
Par rapport à 2019 qui est la dernière année représentative avec 134 manifestations, nous constatons que malgré les mesures sanitaires qui ont engendré l'annulation de 54 réservations, 131 manifestations ont pu être organisées lors de l'année 2021. Toutes les manifestations réalisées l'ont été en prenant en compte une actualisation régulière du concept de protection d'utilisation du théâtre qui a été mis à jour à dix reprises durant l'année.

L'analyse détaillée des demandes d'utilisation du théâtre montre que les 54 manifestations annulées sont principalement liées aux répétitions et aux spectacles publics. Les utilisateurs principaux demeurent les écoles avec pratiquement 50 % du temps de réservation suivi par l'Association du Théâtre de Terre-Sainte avec presque 11%. Ce taux étant fortement impacté par l'annulation de 16 représentations sur la première moitié de 2021.

Utilisation totale en jours *



Répartition de l'utilisation du Théâtre en 2021 **



(1) ATTS : Association du Théâtre de Terre-Sainte
 (2) Intercommunal : Séance ASCOT / AJET / APEJ et Arsco
 (3) GEDS : Geneva English Drama Society

* Un séminaire, d'une heure à 1/2 journée, correspond à un jour d'utilisation. Cela intègre la mise en place, le séminaire en tant que tel et le rangement des locaux.
 ** Les journées de montage technique sont incluses dans les jours d'utilisation.

2.4.2 Location des locaux et salles de sport

Quelques locaux, tels que la salle de séminaire du collège de Terre-Sainte ou le restaurant du Collège Necker ont été sollicités spécifiquement par l'ASCOT, l'AJET et Arsco SA. Depuis la transformation de l'ancienne économie familiale sise à Necker, pratiquement toutes ces séances sont tenues dans la nouvelle salle de conférence.

L'utilisation des locaux sportif courant 2021 a été influencée par les nombreuses modifications des exigences sanitaires fixées par le Canton et la Confédération. Le concept de protection des installations sportives mis en place en 2020 a dû être actualisé à onze reprises courant 2021.

Hors contraintes sanitaires, les plages de réservations des locaux de sport et des salles de gymnastique par les sociétés demeurent très constantes d'année en année. Cela est résumé dans les tableaux ci-contre:

Collège de Terre-Sainte (Rojalets) - Utilisation hebdomadaire

Local	Utilisateur	Activité	Utilisation hebdomadaire
Economie familiale	Ass. des gourmettes	8 cours de Cuisine	4h15
Salle de danse	Centre de Danse OR	Cours de danse	16h
	Vovivam Vietvodao	Art-martial Vietnamien	4h
Salle de Fitness	USTS Hockey sur gazon	Musculation (période hivernale)	2h30
Salle de gymnastique	USTS Badminton	Badminton	2h
	USTS Football	Football	31h
	USTS Hockey sur gazon	Hockey en salle (période hivernale)	6h30
Halle Multi Sport	Tennis Club Mies-Tannay	Tennis (période hivernale)	17h45
	USTS Football	Football (période hivernale)	4h30

Collège Necker - Utilisation hebdomadaire

Local	Utilisateur	Activité	Utilisation hebdomadaire
Aula / salle rythmique	Biodanza	Développement humain par la danse	2h30
	Judo Ass. Romandie	Judo	6h30
Salle de gymnastique	Santuario da Capoeira	Art-martial afro-brésilien	1h
	Handball La Côte	Handball	2h15
	Gym Dames de Coppet	Gymnastique	1h30



2.5 Système de contrôle interne

En 2015, Arsco SA a pris la décision de se soumettre à un contrôle ordinaire, impliquant de la part du réviseur un travail plus étendu et une assurance plus grande sur la conformité de la comptabilité et des comptes annuels en comparaison avec le contrôle restreint auquel la Société était jusque-là soumise. Depuis l'exercice 2018, l'organe de révision a délivré une opinion positive et sans réserve en attestant, conformément à l'art. 728a al.1 chiffre 3 CO, qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration. Il a en outre recommandé à l'Assemblée générale d'approuver les comptes annuels qui lui sont soumis.

Dans le cadre du contrôle ordinaire, en sus du rapport destiné à l'Assemblée générale, le réviseur établit chaque année un rapport détaillé à l'attention du Conseil d'administration contenant des constatations sur l'établissement des comptes, le SCI et le résultat de la révision. Ce rapport détaillé fait l'objet, dans le courant de l'année, d'une discussion entre la Commission finances et SCI et le réviseur visant, le cas échéant, à améliorer le système de contrôle interne, notamment sur la base d'éventuelles recommandations du réviseur.

2.6 Gestion du patrimoine

Une projection financière des investissements et des entretiens à court, moyen et long terme est indispensable à une gestion saine. Ces projections financières permettent, tout particulièrement en début de législature, de s'assurer que le plafond d'endettement ne sera en aucun cas dépassé. Cet exercice régulièrement actualisé en fonction de l'état d'usure des bâtiments ou de l'évolution des besoins de nos utilisateurs est présenté au Conseil d'administration, lors de l'assemblée générale des actionnaires et lors du Conseil Intercommunal de l'ASCOT.

Une bonne gestion nécessite également la connaissance de son patrimoine bâti et la tenue à jour des documents de référence. Le référentiel architectural de nos bâtiments n'est plus représentatif des besoins actuels. Aussi afin d'actualiser ce référentiel, le Collège Necker a fait l'objet courant 2020 d'une campagne de laserométrie. Cette technique a permis courant 2021 de créer pour l'ensemble du bâtiment une base de plans et coupes informatisés.

2.7 Gestion des énergies

Depuis le bilan de situation énergétique établi à fin 2016, notre responsable technique et nos responsables de sites travaillent en étroite collaboration avec le bureau Enerplan afin de rationaliser les consommations d'énergie, et d'eau. Des actions d'optimisations ont été réalisées et sont systématiquement recherchées lors d'adaptation de nos installations. Une démarche de suivi énergétique hebdomadaire permet de contrôler la cohérence des consommations, d'en détecter les dérives afin de pouvoir corriger au plus vite des potentiels dysfonctionnements. Ce suivi permet également de quantifier les nouvelles actions menées.



Bilan énergétique Collège de Terre-Sainte (Rojalets)

Type d'énergie	Consommations annuelles brutes				Variation 2016 / 2021
	Référence 2016	2019 ⁽¹⁾	2020	2021	
Electricité	350'000 kWh	359'000 kWh	318'000 kWh ⁽²⁾	335'000 kWh	- 4,28 %
Thermique	1'119'000 kWh	778'000 kWh	636'000 kWh ⁽³⁾	699'000 kWh	- 37,53 %
	265 gCO ₂ /kWh	180 gCO ₂ /kWh	53 gCO ₂ /kWh	72 gCO ₂ /kWh	
	296,53 TCO ₂	140,04 T CO ₂	33,71 T CO ₂	50,30 T CO ₂	- 83,03 %
Eau	3'260 m ³	2'336 m ³	2'000 m ³ ⁽⁴⁾	2'583 m ³ ⁽⁵⁾	- 20,77 %

- (1) Augmentation de la surface de référence due à l'extension des 6 classes complémentaires
(2) Incluant une baisse de 36'000 kWh d'électricité liée aux mesures sanitaires COVID-19 non reproductible
(3) Incluant une baisse de 97'000 kWh thermique liée aux mesures sanitaires COVID-19 non reproductible
(4) Incluant une baisse de 288 m³ liée aux mesures sanitaires COVID-19 non reproductible
(5) Part de l'augmentation liée au nettoyage haute pression des façades

Bilan énergétique Collège Necker (Chaucey)

Type d'énergie	Consommations annuelles brutes				Variation 2016 / 2021
	Référence 2016	2019	2020	2021	
Electricité	129'000 kWh	121'000 kWh	124'000 kWh	129'000 kWh ⁽¹⁾	- 0,00 %
Thermique	696'000 kWh	543'000 kWh	434'000 kWh ⁽²⁾	505'000 kWh	- 27,44 %
	184,44 TCO ₂	97,74 T CO ₂	23,00 T CO ₂	36,36 T CO ₂	- 80,28 %
Eau	4'202 m ³	1'336 m ³	1'405 m ³ ⁽³⁾	1'292 m ³	- 69,25 % ⁽⁴⁾

- (1) Augmentation liée à la remise en service Monobloc du restaurant
(2) Incluant une baisse de 56'000 kWh thermique liée aux mesures sanitaires COVID-19 non reproductible
(3) Augmentation liée à une fuite détectée lors du suivi hebdomadaire
(4) Variations liées à des actions d'optimisation et à des influences à mieux identifier



Les actions d'optimisations réalisées visent à rechercher un délicat équilibre entre les besoins de nos utilisateurs et les consommations énergétiques. L'objectif principal étant de cibler une sobriété énergétique répondant aux justes besoins. La seconde priorité qui consiste à valoriser des énergies renouvelables a été mise en place avec le réseau de chauffage à distance via la récupération de chaleur sur le réseau d'eaux usées traitées. Courant l'année 2021, le taux de couverture d'énergie renouvelable du réseau de chauffage à distance s'élève à 77% avec une valeur d'émission environnementale de 72 gCO₂/kWh.

Grâce à l'ensemble des actions de rationalisation des consommations et de substitutions des énergies fossiles, l'impact environnemental des consommations thermiques de nos bâtiments a diminué de 394,31 TCO₂ par an, soit une réduction de plus de 80% et cela malgré l'augmentation des surfaces liées aux agrandissements des bâtiments.

Les tableaux de la page précédente montrent le bilan des économies réalisées depuis 2016.

2.8 Ressources humaines

L'année 2021 a été placée sous l'égide, comme de nombreuses entreprises, d'adaptations permanentes des prestations de nettoyage et d'entretiens en fonction des exigences sanitaires liées au COVID-19. Nous devons remercier l'ensemble du personnel pour avoir respecté les

mesures sanitaires tant au niveau privé que professionnel. Cela a permis de limiter au maximum les absences de personnes contrôlées positives. Suite à sa démission en vue d'une réorientation professionnelle, Mme Silvana Martins-Paquette nous a quitté le 30 juin 2021 après 13 années au service d'Arsco SA. L'augmentation du temps de travail de trois de nos collaboratrices a permis de combler les heures effectuées par Mme Martins-Paquette. Arsco SA compte depuis le 1^{er} juillet, 18 employés pour 13,9 équivalent plein temps.

2.9 Communications

Afin d'améliorer l'information transmise à nos actionnaires, aux communes de Terre-Sainte, à nos différents partenaires comme l'APEJ ou les Directions d'écoles, le Conseil d'administration a décidé de la mise en place à fin 2020 de différents outils de communication soit, un site internet, un compte Facebook et un compte LinkedIn. Ces outils permettent également d'informer l'ensemble de la population de Terre-Sainte.

Le bilan montre que pour cette première année le site internet <http://www.arsco.ch> est consulté par plus de 2'000 visiteurs par mois. De plus, il y a trois à cinq publications par mois sur les pages Facebook et LinkedIn qui entraînent régulièrement des réactions, commentaires et partages. Concernant la lettre d'information «ARSCO NEWS», celle-ci est parue à cinq reprises et a été transmise à ses 217 abonnés.

3

Perspectives 2022

3.1 Organisationnelles

Ressources humaines : La charge la plus importante à entreprendre par la commission de Ressources humaines pour l'année 2022 sera la réalisation des cahiers des charges relatifs aux postes en lien avec l'exploitation de la Piscine-Patinoire et de fixer la planification d'engagement. En fonction de l'augmentation du nombre d'employés d'Arsco SA, une réflexion sur la gestion des ressources humaines pourrait également être engagée.

Gestion du patrimoine : Le référencement informatique des plans d'architectes, des infrastructures techniques et des dossiers d'exploitation reste une constante. Un pas important a été initié en 2020 par une laserométrie des bâtiments du Collège Necker. L'informatisation des plans architecturaux et leur référencement a pratiquement été finalisé en 2021. Il est envisagé également la mise en place d'une charte graphique architecturale permettant ainsi d'uniformiser nos plans.

Gestion des énergies : Comme mentionné dans le chapitre 2.7, les actions entreprises ont visé en priorité les consommations thermiques. Un second pas consistera à accroître le recours aux ressources locales et renouvelables de consommation électrique. Il sera donc nécessaire d'analyser l'opportunité de couvrir les toitures de pan-

neaux solaires photovoltaïques pour produire une part de notre consommation directement sur site.

Gestion des contrats : Initialement prévue en 2019, la gestion des contrats n'a été que très partiellement revue courant 2020 et 2021. Il s'agira de continuer à mettre en place la phase de gestion des contrats. Chaque prestation nécessitant un suivi régulier par une entreprise spécialisée en vue de pérenniser la bonne qualité du bâtiment sera analysée. Les contrats seront revus, actualisés et référencés dans un planning d'intervention afin d'assurer un suivi régulier des prestations et des facturations.





3.2 Travaux et études

Outre les grands projets mentionnés précédemment, les études et travaux envisagés pour 2022 et mentionnés ci-dessous répondent à l'évolution des besoins scolaires et au maintien des infrastructures.

3.2.1 Collège de « Terre-Sainte » aux Rojalets

Nettoyage des façades : Un nettoyage en eau à haute pression sur l'ensemble du Collège, partie administratif, bâtiments des classes et salles de gymnastique a été planifié sur deux années consécutives. Courant 2022 la seconde intervention sera effectuée sur les salles de gymnastique.

Maintenance lourde des ascenseurs : Les prescriptions techniques imposent le remplacement des conduites hydrauliques tous les dix ans. Cette mesure déjà effectuée sur les deux ascenseurs du bâtiment des classes sera poursuivie avec le monte-charge du théâtre-restaurant.

Assainissement des installations électriques :

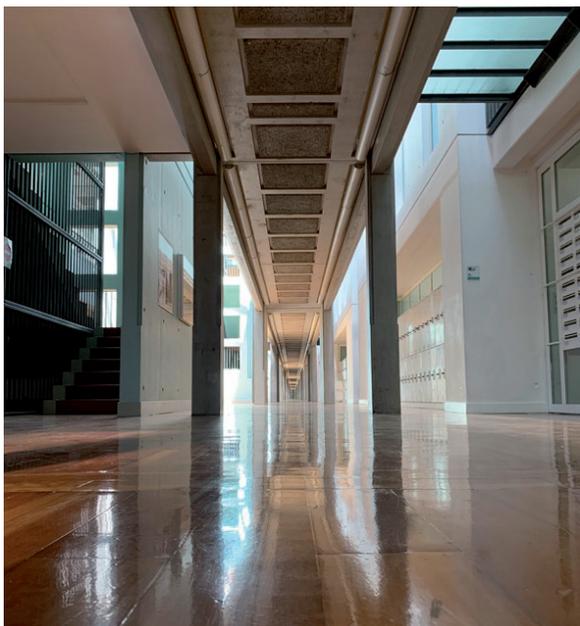
Les bâtiments des écoles sont soumis tous les cinq ans à un contrôle périodique des installations électriques. Le dernier contrôle a mis en évidence des défauts qu'il convient de remettre en conformité. La réalisation de ces travaux sera planifiée sur une période de trois ans.

Cela concerne principalement des installations d'éclairage.

Transformation du couvert à vélos : La transformation du couvert à vélos présente plusieurs opportunités permettant de répondre à des objectifs bien distincts. La principale étant d'adapter les dispositifs de parcage inadaptés aux vélos actuels. La seconde étant la création de locaux de stock permettant le transfert de l'ensemble du matériel stocké dans le parking limitant ainsi les risques d'incendie sous les classes. La troisième opportunité étant de réduire grandement les zones protégées permettant les regroupements nocturnes de personnes.

Adaptation à l'affichage numérique frontal :

Depuis plus de 10 ans Arsco SA, à la demande de l'ASCOT, a mis à disposition des utilisateurs des tableaux interactifs. Les équipements arrivant en fin de vie seront donc renouvelés par des écrans répondant au standard d'Affichage Numérique Frontal préconisé par le Canton.





3.2.2 Collège « Necker » au Chaucey

Travaux de réfection des extérieurs : Le passage constant des enfants lors des récréations crée sur les parties herbeuses, des zones complètement dénudées, boueuses, glissantes et donc dangereuses durant les périodes de pluies. Afin de limiter le danger et les salissures aussi bien pour les enfants que pour le bâtiment, toute la partie de liaison située le long du Chemin Bleu entre les préaux extérieurs sera refaite et revégétalisée.

Assainissement éclairage : L'éclairage des salles est assaini d'année en année et remplacé par un éclairage LED. Courant 2022 il est prévu d'intervenir sur deux salles encore équipées de l'éclairage d'origine.

Mise en place de classe flexible : La direction des Ecoles a présenté à l'ASCOT, en vue d'adapter les méthodes d'enseignement, un projet de classe flexible. L'ASCOT a mandaté Arsco SA pour mettre en place, sur une ou deux classes, ce projet qui nécessite le remplacement d'une partie du mobilier.



Adaptation à l'affichage numérique frontal :

Depuis plus de 10 ans Arsco SA, à la demande de l'ASCOT, a mis à disposition des utilisateurs des tableaux interactifs. Les équipements arrivant en fin de vie seront donc renouvelés par des écrans répondant au standard d'Affichage Numérique Frontal préconisé par le Canton.

4

Conclusions

26

Pour conclure, cette année 2021 a été encore une fois intense en liaison avec la mutation de la politique scolaire et de ses besoins.

C'est une année déterminante pour un avenir scolaire à l'horizon 2040. Nous savons que construire un bâtiment ou un équipement scolaire demande plus de 5 ans avant sa concrétisation. De ce fait, il est de notre responsabilité d'anticiper et de prévoir l'avenir, comme dit l'adage « Gouverner, c'est prévoir ».

C'est à la suite de cet adage que le Conseil d'administration d'Arsco SA a mis en place une stratégie d'investissement et de communication de plus en plus évolutive selon la nécessité des demandes et des moyens financiers à disposition. Comme déjà évoqué lors de précédents rapports d'activités, nous portons une attention particulière

à la maîtrise des coûts. Qu'il s'agisse de coûts de fonctionnement, de projets internes ou pour lesquels nous sommes mandatés, nous appliquons une politique prudente et efficiente d'engagement des dépenses. Ceci est rendu possible grâce à des démarches d'optimisation systématique et au recours à un système de contrôle interne, processus rarement appliqué dans le cadre d'une entité intercommunale. Nous avons à cœur d'aller à l'essentiel, d'éviter le superflu, d'appliquer une politique de « seconde vie » en privilégiant la réparation et en analysant les possibilités de prolongation ou de réutilisation des équipements.



Un grand merci à tous les anciens et nouveaux membres du Conseil d'administration d'Arsco SA pour leur investissement personnel auprès de notre collectivité de notre région de Terre-Sainte. Un grand merci également à tous les employés pour leur engagement sans faille.

Le succès d'une société ou une entreprise, est essentiellement dû à la qualité et l'attitude des personnes composant ces dernières.

*Pour le Conseil d'administration
Le Président, Jean-Claude Trotti*